

Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E)	
Public concerné, nombre,	L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience s'adresse aux personnes présentant au moins 1 année d'expérience professionnelle en continue dans un domaine donné.
Prérequis, modalités et délai d'accès	<p><u>Prérequis nécessaires</u> : Une bonne compréhension de la langue française et une capacité à rédiger dans cette langue est également nécessaire*.</p> <p><u>Modalités d'accès</u> : A la signature du contrat (ou de la convention et/ou à la validation de la prise en charge.</p> <p><u>Délai d'accès</u> : De 2 jours à 4 semaines</p> <p><u>Accessibilité aux personnes en situation d'handicap</u> : nous contacter</p> <p>--</p> <p>Un test de français (compréhension et rédaction) pourra être proposé de façon à adapter l'accompagnement.</p>
Présentation générale (Problématique, intérêt)	La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) est une nouvelle voie d'accès aux diplômes. Elle permet à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, engagée dans la vie active depuis au moins 1 an, de voir reconnaître officiellement ses compétences professionnelles, par un titre, un diplôme professionnel ou un certificat de qualification enregistré préalablement au RNCP (Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le candidat à une démarche de V.A.E. • Évaluer la cohérence de la démarche • Aider le candidat à conceptualiser ses expériences et ses compétences • Monter un dossier de demande de V.A.E. • Préparer la soutenance orale
Contenu de l'accompagnement à la V.A.E.	<p>Étape 1 : Définir la Validation des Acquis de l'Expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les exigences d'une démarche de VAE • Évaluer la cohérence de la démarche de VAE • S'informer sur les démarches et les acteurs de la VAE • Analyser le référentiel du diplôme concerné • Les contraintes de la réglementation <p>Étape 2 : Faire un bilan sur son parcours et ses expériences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien d'exploration de l'expérience • Rédiger son historique professionnel <p>Étape 3 : Décrire ses activités phares</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les compétences acquises à travers toutes les missions effectuées au cours du parcours professionnel • Lister les savoir-faire que le candidat possède <p>Étape 4 : Analyser le référentiel du diplôme</p> <p>Étape 5 : Rapprocher ses expériences professionnelles du diplôme</p>

	<p>Étape 6 : Construction du dossier de VAE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrire précisément son secteur, de façon à montrer que l'on maîtrise son sujet • Sélectionner les compétences qu'il faut valoriser dans son dossier de VAE • Comment valoriser ses compétences • Mettre en avant ses expériences en les rendant qualifiantes aux yeux du jury • Montrer le sérieux des entreprises pour lesquelles on a travaillé • Mettre en valeur ses apports personnels au sein des postes que l'on a occupés • Réunir les preuves formelles et informelles de ses expériences • Rédiger le dossier VAE <p>Étape 6 : Préparer le candidat à l'entretien devant le jury</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire le plan de sa présentation • Introduire et conclure efficacement • Les règles de base d'une soutenance orale • Utiliser un vocabulaire adapté et à consonance positive • Se préparer à répondre aux questions que le jury est susceptible de poser • Améliorer sa communication et gérer son stress • Se mettre dans de bonnes conditions mentales : la visualisation positive • Répondre aux attentes du jury
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>L'accompagnement à la VAE Validation est individualisé. Les séances se déroulent sous la forme d'entretiens personnalisés.</p> <p>Méthodes utilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretiens personnalisés, • Rédaction de compte-rendu d'expériences, • Recherche de témoignages et de preuves, • Analyse du référentiel de compétences du diplôme, • Entraînement et simulation à préparation à l'entretien avec le jury. <p>Moyens utilisés :</p> <p>Bureau, salle de formation, Paperboard Micro-ordinateur portable. Le candidat est invité à venir avec leur matériel (bloc papier, ordinateur portable, tablette ...).</p> <p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentiel • Au cours de l'accompagnement le(a) bénéficiaire émarge une attestation de présence,
<p>Durée</p>	<p>Durée totale : 21 heures soit</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 entretien conseil (1h) • 2 entretiens individualisés de 2h pour faire le bilan de son parcours professionnel (4h) • 2 entretiens individualisés de 2h pour décrire ses activités phares (4h) • 1 entretien individualisé de 2h pour analyser le référentiel du diplôme (2h) • 2 entretiens individualisés de 2h pour rapprocher ses expériences professionnelles du diplôme (4h) • 2 entretiens individualisés de 2h pour construire le dossier de VAE (4h)

	<ul style="list-style-type: none"> 1 entretien individualisé de 2h pour préparer le candidat à l'entretien devant le jury
Dates	Dates : A définir
Lieu(x)	Khépriformation - 188 Grande rue Charles de Gaulle - 94130 Nogent-sur-Marne ou autre lieu à préciser
Coût par participant (HT et TTC)	2 000 € HT TVA : 20 % : 2 400 € Coût TTC : 2 400 €
Responsable de l'action, Contact	LECUSSON Lydia Responsable pédagogique Mail : lydialecusson@optimrh.fr Tél : 06 37 67 36 20
Évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> À l'issue de l'accompagnement le(a) bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de la formation, Il (Elle) répond également à un Quizz d'évaluation de connaissances, À l'issue de son passage devant le jury et au moment de la réception du résultat, le consultant reprend contact avec le(a) bénéficiaire pour faire un point sur l'état d'avancement de son projet au cours d'un entretien physique ou téléphonique.

Cadre légal de la Validation des Acquis de l'Expérience

Seules les certifications enregistrées au RNCP sont accessibles par la VAE. Le demandeur peut prendre information auprès de l'organisme certificateur sur les spécificités de ses procédures de VAE.

La demande de VAE doit être adressée à l'autorité ou à l'organisme qui délivre la certification.

Nota : Le demandeur ne peut déposer **qu'une seule demande par certification** et jusqu'à 3 demandes pour des certifications différentes, au cours de la même année civile.

Le demandeur constitue son dossier de recevabilité qui se compose de 4 rubriques :

1. Un **formulaire « demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience »** et sa notice explicative dont le contenu est fixé par arrêté du 29/01/18. Le formulaire s'applique à tous les organismes en charge de délivrer les certifications professionnelles. Il peut être complété en ligne ou téléchargeable sur le site <http://www.vae.gouv.fr/la-vae/>. Ces documents peuvent être obtenus directement auprès des organismes en charge de délivrer les certifications professionnelles.
2. Les documents relatifs à la **durée de l'expérience** en fonction du diplôme visé (activités professionnelles, associatives, bénévoles, syndicales, électorales... ainsi que les **périodes de formation** initiale ou continue en milieu professionnel).
3. Les **pièces justificatives** à joindre obligatoirement (bulletin de salaire, déclarations, attestations, ...).
4. Une **attestation sur l'honneur** qu'une seule demande de VAE a été déposée pour la certification, pour l'année civile en cours.

Le dossier est déposé auprès de l'autorité ou à l'organisme qui délivre la certification enregistrée au RNCP. Certains organismes certificateurs peuvent demander des pièces spécifiques pour le dossier de recevabilité.

Nota : Dans le supérieur, le formulaire de candidature est accompagné d'un dossier comprenant outre les diplômes, certificats et toutes autres pièces permettant au jury de validation d'apprécier la nature et le niveau de ces études. Il comprend par ailleurs l'annexe descriptive du diplôme et les attestations certifiant les crédits européens obtenus représentatifs des études suivies lorsque celle-ci l'ont été dans le cadre défini par l'Union européenne pour favoriser la mobilité, dans un autre État européen.

Un dossier de recevabilité est instruit pour vérifier le respect des conditions d'éligibilité définies par la loi :

- l'inscription de la certification visée au RNCP,
- les années d'expérience du demandeur en correspondance avec le contenu du référentiel de la certification (Art. L. 6412-1 CT)

A la suite de l'examen de votre dossier, l'organisme certificateur se prononce pour un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Si le dossier est recevable, le demandeur reçoit une notification dans un délai maximum de 2 mois. L'absence de réponse au terme des 2 mois vaut décision d'acceptation. La recevabilité administrative de la demande ne préjuge en rien de la décision finale du jury.

